

# AI-LUXEMBOURG NEWS

LE MAGAZINE D'AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

N° 1/2017



RAPPORT ANNUEL:  
DE L'IMPORTANCE DE LA  
MOBILISATION CITOYENNE FACE AUX  
POLITIQUES DE DIABOLISATION

AMNESTY  
INTERNATIONAL

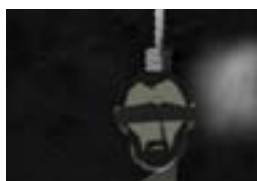


# DANS CE NUMÉRO D'AIL NEWS



## NOTRE ACTUALITÉ

Découvrez les dernières nouvelles sur l'action et les campagnes d'Amnesty International Luxembourg **PAGES 4 ET 5**



## PENDAISONS DE MASSE ET EXTERMINATION EN SYRIE

Entre 2011 et 2015, à la prison de Saidnaya, chaque semaine des groupes englobant jusqu'à 50 prisonniers ont été sortis de leurs cellules et exécutés par pendaison **PAGES 6 ET 7**



## LES « POLITIQUES DE DIABOLISATION » ALIMENTENT LA PEUR ET LA DIVISION

Rapport annuel d'Amnesty International pour l'année 2016 **PAGES 8 ET 9**



## FESTIVAL DES DROITS HUMAINS ET CAMPAGNE BOUGIES 2016

Retour sur la campagne de fin d'année d'AIL **PAGE 10**

*Photo de couverture: Une manifestante est arrêtée par la police en marge d'un rassemblement de protestation contre la mort d'Alton Sterling, un homme noir de 37 ans abattu par un policier de Baton Rouge en juillet 2016 (Louisiane, Etats-Unis). © REUTERS/Jonathan Bachman, 9 juillet 2016.*

Coordination : Virginie Magis  
Contributions: Stan Brabant, Jil Brocker, Josef et Nelly Eirich, Marine Perrotey, Carla Vezo.  
Amnesty International Luxembourg  
23, rue des Etats-Unis  
L-1019 Luxembourg  
Tél. : +352481687  
Fax : +352483680  
www.amnesty.lu  
Compte : CCPL LU08 1111 0000 3333 0000  
Imprimé par Imprimerie Centrale. Tous droits de reproduction réservés.  
Entre 5 et 6 publications par an.  
ISSN: 2354-4708

## BONNE NOUVELLE : Un jugement historique empêche la fermeture du camp de réfugiés de Dadaab

Le 8 février 2017 est un jour historique pour plus de 250.000 réfugiés qui risquaient d'être renvoyés de force en Somalie, où ils auraient probablement été victimes d'atteintes aux droits humains. Ce jugement réaffirme l'obligation qui incombe au Kenya, aux termes de sa Constitution et du droit international, de protéger les personnes qui tentent de fuir les violences et les persécutions.

Le juge J. M. Mativo a estimé que la décision de l'État de fermer ce camp de réfugiés était discriminatoire et s'apparentait à une punition collective. Il l'a également qualifiée d'excessive, arbitraire et disproportionnée.

## ÉDITO

Chers membres, chers activistes et chers sympathisants,

En août 1961, une république démocratique a voulu se doter d'un « mur de protection antifasciste » et a cru bon d'ériger le tristement célèbre mur de Berlin. Pourtant, la protection fournie par le mur était telle que les gardes-frontières finissaient par systématiquement abattre les citoyens, y compris des femmes et des enfants, qui essayaient de fuir le pays, commettant ainsi d'évidents crimes contre l'humanité.

Presque trente ans après la chute de ce « mur de la honte », nous voyons aujourd'hui refleurir des murs dans l'Union européenne et au-delà. Aux Etats-Unis, la nouvelle administration applique une approche menaçante, et ce tant envers ses opposants, qu'envers les réfugiés, les médias et les autres nations. Ce qui a commencé avec des discours haineux et misogynes risque bien de mener à la construction d'une « grande muraille » à la frontière du Mexique. Si ces paroles sont traduites en actes, nous devons nous inquiéter pour nos libertés et nos droits fondamentaux à tous. Car le pouvoir dont dispose le nouveau président des Etats-Unis peut être dévastateur. N'oublions cependant pas qu'il

n'est après tout qu'un homme dont l'ascension est basée sur la création de clivages et de divisions entre les personnes.

Inversement, c'est en réunissant les personnes et les peuples que l'on favorise la paix. Ainsi, c'est l'union des démocraties qui a permis de vaincre les régimes fascistes pendant la deuxième guerre mondiale. C'est pourquoi toute notre équipe s'est réunie pour vous écrire ces quelques mots, chers membres, chers activistes et chers sympathisants : que ce soit contre les violations des droits humains par les Etats-Unis, la dépenalisation de la violence domestique en Russie, l'exécution de citoyens dans le cadre de la « guerre contre les drogues » aux Philippines, la pendaison des opposants en Syrie ou la montée des extrémismes, Amnesty International continuera, sans relâche et avec votre soutien, à dénoncer les violations des droits humains et à s'engager pour un monde digne, qui élève la conscience de l'humanité. Pour ce faire, nous préférons tendre la main et créer des liens. Et travailler avec des activistes et d'autres ONG en faveur des droits fondamentaux, dans l'intérêt de tous les êtres humains.

**Le conseil d'administration et le staff d'Amnesty International Luxembourg**

## RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE ILLÉGAL DES ARMES : UN AN PLUS TARD



**E**n janvier 2016, Amnesty International Luxembourg publiait un rapport intitulé « Banks, arms and human rights violations », traitant du financement du commerce illégal des armes. Or, un an après la sortie de ce rapport et malgré nos recommandations, rien n'a changé.

Derrière chaque massacre de civils, qu'il soit perpétré à l'arme chimique ou au fusil d'assaut, à Alep, Djouba ou Paris, il existe des réseaux aux ramifications complexes permettant la production, la commercialisation et le transport des armes servant à commettre ces exactions.

Or dans de nombreux Etats, la loi reste silencieuse sur la question du financement des armes strictement interdites par le droit international (telles que les armes chimiques ou les mines antipersonnel) et des armes qui, bien qu'autorisées, sont destinées à perpétrer des violations graves du droit international et des droits humains. Prenant l'exemple du Luxembourg, grande place financière, Amnesty International Luxembourg a mis en évidence les lacunes préoccupantes du cadre juridique

bancaire en matière d'armement et a demandé au gouvernement d'interdire de façon stricte toute activité financière liée à des armes illégales ou destinées à un usage interdit, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective de cette interdiction.

S'agissant de la proposition d'Amnesty relative à l'interdiction du financement des armes légales dans les cas où celles-ci sont destinées à un usage interdit, le gouvernement ne juge pas nécessaire d'introduire en droit interne luxembourgeois une disposition imposant aux banques de détecter (en vue de leur interdiction) les transactions financières liées à des armes destinées à un usage interdit et craint qu'une telle obligation ne crée des « obstacles administratifs inutiles et inefficaces » dans le fonctionnement de la place financière.

**Amnesty International Luxembourg considère au contraire qu'une interdiction générale de financement des armes illégales ou destinées à un usage illégal devrait se faire sans effort supplémentaire significatif par rapport aux obligations légales qui pèsent déjà sur les établissements financiers.** En effet, les procédures de contrôle nécessaires sont en

principe déjà en place dans les établissements situés au Luxembourg (et dans le reste de l'Union européenne), en application de la législation sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui impose de détecter les transactions à risques sur la base de critères comme le profil du client, le pays de destination, la nature de la transaction, etc. Grâce à ces procédures, les banques ne peuvent ignorer le bénéficiaire effectif et l'usage final des armes, ce qui leur donne la capacité pratique de détecter non seulement les transactions liées au terrorisme, mais également celles liées à d'autres usages illégaux des armes.

Actuellement, il semble que nous soyons face à un mur. Aucune volonté n'a été démontrée de la part des pouvoirs publics et du secteur financier. Un an après la sortie de ce rapport, rien n'a changé. Alors que la violence armée se développe dans le monde entier et fait de nouvelles victimes chaque jour, AIL maintient sa position : **il est urgent d'agir.**

Plus d'information sur ce dossier sur [www.amnesty.lu](http://www.amnesty.lu)

## DES MESURES DISPROPORTIONNÉES. LES DANGERS DES POLITIQUES SÉCURITAIRES DANS LES PAYS DE L'UE

**A**u lendemain d'une série d'attentats, de Paris à Berlin, les gouvernements européens ont adopté à la hâte une multitude de lois discriminatoires et disproportionnées, menant l'Europe vers un état de sécurisation permanente, enraciné et dangereux.

Face aux diverses attaques terroristes qui ont eu lieu en Europe ces dernières années, la nécessité de protéger les citoyens est réelle et urgente. Mais pas par n'importe quels moyens. Les mesures anti-terroristes ont érodé la règle de droit, levé les contrôles judiciaires, restreint la liberté d'expression et exposé les citoyens à la surveillance des gouvernements. Peu à peu, les mécanismes de protection de nos droits en tant que citoyens européens s'écaillent, laissant toujours plus de place à la discrimination et à l'iniquité. L'impact sur les étrangers et sur les minorités ethniques et religieuses a été particulièrement marqué.

Sous l'idée croissante que l'Europe serait

confrontée à un danger permanent, de nombreux Etats ont inscrit dans le droit pénal ordinaire des mesures d'urgences, censées être temporaires.

### AU LUXEMBOURG

Ce type de développements a pu également être constaté au Luxembourg. L'article 32 de la Constitution qui régit l'état d'urgence est en cours de révision, ce qui n'est pas anodin. Le fait que le projet de loi luxembourgeois sur la menace terroriste adopté en 2016 ne définit pas l'« urgence », ni l'« extrême urgence » est préoccupant, car un flou persiste.

Le rapport intitulé « Des mesures disproportionnées. L'ampleur grandissante des politiques sécuritaires dans les pays de l'UE est dangereuse » s'appuie sur des recherches dans 14 Etats membres de l'UE, dont le Luxembourg. Le rapport est disponible sur notre site [www.amnesty.lu](http://www.amnesty.lu)



**Au Luxembourg, la nouvelle loi prévoit la mise sur écoute de locaux et de véhicules, une surveillance plus poussée des télécommunications et la saisie d'informations qui concernent aussi bien les suspects que tous ceux qui sont en contact avec eux ou encore de limiter à 30 minutes l'accès à un avocat pour certains détenus. La loi confère à la police et aux services spéciaux de sécurité des pouvoirs élargis en cas de situation d'« urgence » ou « d'extrême urgence » mais sans définir précisément ces termes. Non seulement ces pouvoirs seront permanents mais il ne sera pas nécessaire que le gouvernement invoque l'état d'urgence.**

## RENCONTRE : LEYLA ET ARIF YUNUS AU LUXEMBOURG

Lors de la soirée de clôture du Festival des droits humains (voir pages suivantes), Amnesty International Luxembourg a eu l'honneur d'accueillir deux éminents défenseurs des droits humains : Leyla et Arif Yunus.

Ensemble, ils s'évertuent à dénoncer la répression du gouvernement azerbaïdjanais à l'encontre des opposants politiques. Eux-mêmes ont été arrêtés en raison de leurs activités, emprisonnés et torturés. Grâce à une forte mobilisation internationale, notamment de la part d'activistes au Luxembourg, ils ont fini par être libérés, non pas indemnes. Mais leur combat continue. Ainsi, ils ont tenu à venir témoigner au Luxembourg et parler de la censure qui sévit dans leur pays, des prisonniers d'opinion, de l'importance de la mobilisation qui peut sauver des vies.

En janvier, notre section a appris en dernière minute qu'une délégation d'Azerbaïdjan était en visite officielle au Luxembourg. Sans hésitation aucune, l'équipe d'Amnesty International Luxembourg a immédiatement enfilé ses dossards jaunes et est allée faire le pied de grue devant la Chambre des députés, dans le but de remettre en main propre les pétitions pour Giyas et Bayram, deux prisonniers d'opinion en Azerbaïdjan

pour lesquels la section s'est mobilisée activement lors des semaines précédentes. Les représentants n'ont visiblement pas apprécié notre accueil. Ils ont froidement refusé nos pétitions, mais c'était sans compter sur l'aide du Président de la Chambre, Mars di Bartolomeo, qui les a réceptionnées afin de les leur remettre lors de leur rencontre quelques minutes plus tard. Non mécontents, notre victoire ne sera réelle que lorsque Giyas et Bayram auront été libérés.



# ABATTOIR HUMAIN : PENDAISONS DE MASSE ET EXTERMINATION EN SYRIE



**Entre 2011 et 2015, à la prison de Saidnaya, chaque semaine des groupes englobant jusqu'à 50 prisonniers ont été sortis de leurs cellules et exécutés par pendaison. En cinq ans, jusqu'à 13.000 personnes, pour la plupart des civils soupçonnés de s'opposer au régime, ont été pendues en secret.**

Dans son rapport intitulé « Abattoir humain: pendaisons de masse et extermination à la prison de Saidnaya, en Syrie », Amnesty révèle que le gouvernement traite délibérément de manière inhumaine les détenus de la prison de Saidnaya, en leur infligeant des tortures répétées et en les privant systématiquement de nourriture, d'eau, de médicaments et de soins médicaux. Ces politiques d'extermination ont entraîné la mort d'un très grand nombre de prisonniers.

Ces pratiques, qui s'apparentent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont autorisées au plus haut niveau du gouvernement syrien.

« Les horreurs décrites dans ce rapport révèlent une campagne dissimulée et monstrueuse, autorisée au plus haut niveau du gouvernement syrien, visant à écraser toute forme de dissidence au sein de la population », a déclaré Lynn Maalouf, directrice adjointe pour la recherche au bureau régional d'Amnesty International à Beyrouth.

« Nous enjoignons aux autorités syriennes de mettre fin sans délai aux exécutions extrajudiciaires, à la torture et aux autres traitements inhumains dans la prison de Saidnaya et dans toutes les prisons gérées par le gouvernement à travers le pays. La Russie et l'Iran, les plus proches alliés du régime syrien, doivent faire pression pour que cessent ces pratiques de détention meurtrières. »

Les prochains pourparlers de paix sur la Syrie à Genève ne sauraient passer ces conclusions sous silence. Mettre fin à ces atrocités dans les prisons de l'État syrien doit figurer à l'ordre du jour. L'ONU doit immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur les crimes commis à la prison de Saidnaya et exiger que des observateurs indépendants puissent se rendre dans tous les lieux de détention.

D'après le rapport d'Amnesty International, les exécutions extrajudiciaires au cours de pendaisons de masse relevaient d'une pratique courante à la prison de Saidnaya entre 2011 et 2015.

**Une à deux fois par semaine, des prisonniers, par groupes allant jusqu'à 50 personnes, étaient pendus au milieu de la nuit, dans le plus grand secret. Tout porte à croire que cette pratique régulière se poursuit à l'heure actuelle.**

En outre, de nombreux détenus ont été tués dans le cadre d'une politique d'extermination, qui impliquait une torture régulière et la privation systématique de nourriture, d'eau, de médicaments

et de soins médicaux. Par ailleurs, les détenus de la prison de Saidnaya doivent se plier à tout un ensemble de règles sadiques et déshumanisantes.

## RÔLE DU TRIBUNAL MILITAIRE OPÉRATIONNEL

Aucun prisonnier condamné à la pendaison à la prison de Saidnaya n'a été jugé dans le cadre de ce qui pourrait ressembler à un véritable procès. Avant d'être pendues, les victimes ont droit à une procédure sommaire, qui dure une ou deux minutes, devant le soi-disant « tribunal militaire opérationnel ». Elle est si sommaire et arbitraire qu'il est impossible de la considérer comme une procédure judiciaire. Les témoignages d'anciens représentants du gouvernement, gardiens, juges et détenus ont permis à Amnesty International de se faire une idée précise de la procédure grotesque qui conduit aux pendaisons.

L'ancien juge d'un tribunal militaire syrien a ainsi déclaré que le « tribunal » fonctionne en dehors des règles s'appliquant au système légal syrien. « Le juge demande le nom du prisonnier et s'il a commis le crime concerné. Qu'il réponde oui ou non, il sera déclaré coupable... Ce tribunal n'a rien à voir avec l'état de droit. Ce n'est pas un tribunal », a-t-il déclaré.

Les condamnations prononcées par ce soi-disant tribunal se fondent sur de faux « aveux »

extorqués sous la torture. Les détenus ne sont pas autorisés à consulter un avocat et n'ont pas la possibilité d'assurer leur défense - la plupart ont été soumis à des disparitions forcées, détenus dans des lieux secrets et coupés du reste du monde. Ceux qui sont condamnés à mort ne l'apprennent que quelques minutes avant d'être pendus.

## PENDAISONS DE MASSE

Les pendaisons à Saidnaya se sont déroulées une à deux fois par semaine, habituellement le lundi et le mercredi, au milieu de la nuit. On assure aux détenus qui sont appelés qu'ils vont être transférés dans une prison civile en Syrie. Au lieu de cela, ils sont emmenés dans une cellule située au sous-sol de la prison, où ils sont violemment passés à tabac. Ensuite, ils sont transférés vers un autre bâtiment de la prison, toujours sur le site de Saidnaya, où ils sont pendus. Pendant tout le processus, les victimes gardent les yeux bandés. Elles ne savent pas quand ni comment elles vont mourir, jusqu'à ce que la corde leur soit passée autour du cou.

**« Ils les laissent se balancer là pendant 10 à 15 minutes. Certains ne meurent pas parce qu'ils sont légers. Surtout les jeunes, car leur poids ne suffit pas pour les tuer. Des assistants les détachent alors et leur brisent la nuque »**

a déclaré un ancien juge qui a assisté aux pendaisons.

Des détenus emprisonnés dans les étages situés au-dessus de la « salle d'exécution » ont signalé qu'ils entendaient parfois le bruit de ces pendaisons.

« En collant l'oreille contre le sol, on pouvait entendre un bruit, comme une sorte de gargouillement. Cela durait environ 10 minutes... Nous dormions au-dessus de personnes en train de mourir étouffées. Cela me paraissait normal à ce moment-là », a déclaré « Hamid », ancien militaire arrêté en 2011.

Jusqu'à 50 personnes peuvent être pendues en une seule nuit. Les corps des victimes sont emportés en camion et enterrés secrètement dans des fosses communes. Leurs familles ne sont pas

informées du sort qui leur a été réservé.

## POLITIQUE D'EXTERMINATION

Des victimes de Saidnaya ont livré des témoignages qui font froid dans le dos quant à la vie à l'intérieur de la prison. Ils évoquent un monde soigneusement pensé pour humilier, dégrader, rendre malade, affamer et au final tuer ceux qui s'y trouvent enfermés.

Ces récits poignants ont amené Amnesty International à conclure que les souffrances et les conditions terribles à Saidnaya étaient infligées délibérément dans le cadre d'une politique d'extermination.

Nombre des prisonniers ont déclaré avoir été violés ou parfois contraints de violer d'autres détenus. La torture et les coups sont infligés régulièrement en vue de sanctionner et d'humilier, entraînant souvent des lésions durables, des handicaps, ou la mort. Le sol des cellules est couvert de sang et de pus émanant des blessures des prisonniers. Les cadavres des détenus sont ramassés par les gardiens chaque matin, vers 9 heures.

« Chaque jour, il y avait deux ou trois morts dans notre aile... Je me souviens que le gardien nous demandait combien il y en avait. Il disait : « Cellule n° 1 - combien ? Cellule n° 2 - combien ? Et ainsi de suite... Une fois, les gardiens sont venus vers nous, sont entrés dans chaque cellule les uns après les autres, et nous ont frappés sur le crâne, la poitrine et la nuque. Ce jour-là, 13 personnes sont mortes dans notre aile de la prison », a déclaré « Nader », ancien détenu de Saidnaya.

La nourriture et l'eau sont régulièrement supprimées. Lorsque les gardiens apportent la nourriture, ils la jettent bien souvent sur le sol des

cellules, où elle se mêle au sang et à la saleté. Les rares personnes qui arrivent à sortir de Saidnaya font en général la moitié du poids qu'elles avaient en arrivant.

Par ailleurs, Saidnaya est régie par son propre ensemble de « règles spéciales ». Les prisonniers ne sont pas autorisés à faire du bruit, à parler ni même à chuchoter. Ils sont contraints d'adopter certaines positions lorsque les gardiens entrent dans les cellules, et le seul fait de regarder les gardiens peut leur valoir la mort.

La communauté internationale, et en première ligne le Conseil de sécurité de l'ONU, doit prendre des mesures immédiates et urgentes, afin de mettre un terme à ces souffrances.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit prendre une décision ferme. Il ne doit pas fermer les yeux sur ces crimes et doit adopter une résolution exigeant que le gouvernement syrien ouvre les portes de ses prisons à des observateurs internationaux. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU doit immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur ces graves violations du droit international.

On ne peut laisser se poursuivre le massacre de sang-froid de milliers de prisonniers sans défense, pas plus que les programmes élaborés avec soin de torture psychologique et physique en vigueur à l'intérieur de la prison de Saidnaya. Les responsables de ces crimes odieux doivent être traduits en justice.

**Mobilisez-vous pour mettre fin à l'horreur dans les prisons de Syrie en signant la pétition sur [www.amnesty.lu](http://www.amnesty.lu)**

Image satellite du cimetière de Saidnaya, le 3 mars 2010



Image satellite du cimetière de Saidnaya, le 18 septembre 2016





Des policiers belges en tenue anti-émeute en marche vers la commune de Molenbeek à Bruxelles, Belgique, 2 avril 2016. © REUTERS/Yves Herman

# LES « POLITIQUES DE DIABOLISATION » ALIMENTENT LA PEUR ET LA DIVISION

**L**es responsables politiques qui manient des discours pernicieux et déshumanisants de rejet des « autres » créent un monde plus divisé et plus dangereux.

C'est l'alerte donnée ce 22 février par Amnesty International lors de la sortie de son rapport annuel, intitulé « La situation des droits humains dans le monde ». Ce rapport couvre 159 pays et offre l'analyse la plus complète qui soit de la situation des droits fondamentaux sur la planète. Il alerte sur les conséquences des discours de rejet des « autres » qui dominent en Europe, aux États-Unis et ailleurs, alimentant un recul mondial des droits humains et se traduisant par une réponse dangereusement faible de la communauté internationale aux atrocités massives qui sont commises.

« En 2016, l'utilisation cynique de ces discours rejetant la faute sur les « autres » et distillant la peur et la haine a atteint des niveaux inégalés depuis les années 30. Trop de responsables politiques tentent de séduire l'électorat en répondant aux craintes légitimes en matière économique et de sécurité par une manipulation pernicieuse des politiques identitaires, de nature à semer la division », a déclaré Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International.

Les discours clivants des marchands de peur sont devenus une force dangereuse dans les affaires de la planète. Donald Trump, Viktor Orbán, Recep Tayyip Erdoğan, Rodrigo Duterte... de plus en plus de responsables politiques se déclarant antisystème défendent des programmes nocifs qui s'acharment sur des groupes entiers de population, les désignent comme boucs émissaires et les déshumanisent.

La politique actuelle de diabolisation propage honteusement l'idée dangereuse selon laquelle certaines personnes sont moins humaines que d'autres,

privant des groupes entiers de leur humanité et menaçant de libérer les instincts les plus sombres de l'être humain.

## UNE POLITIQUE DE DIABOLISATION À L'ORIGINE D'UN RECU L MONDIAL DES DROITS HUMAINS

Les effets de ces discours se font de plus en plus ressentir sur les politiques et sur les actes. En 2016, des gouvernements ont fermé les yeux sur des crimes de guerre, conclu des accords qui affaiblissent le droit d'asile, adopté des lois qui bafouent la liberté d'expression, incité au meurtre de personnes simplement accusées de consommer des stupéfiants, justifié la torture et la surveillance de masse, et élargi des pouvoirs de police déjà draconiens.

Certains s'en sont également pris aux réfugiés et aux migrants – des boucs émissaires faciles. Le rapport annuel d'Amnesty International montre que 36 pays ont violé le droit international en renvoyant illégalement des réfugiés dans des pays où leurs droits étaient menacés.

Tout récemment, le président Donald Trump a mis en application le discours haineux et xénophobe de sa campagne en signant un décret destiné à empêcher les réfugiés de se réinstaller aux États-Unis – privant ainsi des personnes qui fuient des conflits et des persécutions dans des pays ravagés par la guerre, comme la Syrie, de la possibilité de trouver refuge dans le pays.

En 2016, ces formes les plus pernicieuses de déshumanisation sont devenues une force dominante dans la politique ordinaire à l'échelle de la planète. Les limites de l'acceptable ont bougé. Des responsables politiques légitimement actifs et sans honte toutes sortes de politiques et de discours haineux fondés sur l'identité, tels que la misogynie, le racisme et

l'homophobie.

Les premières cibles de cette tendance ont été les réfugiés mais, si elle se poursuit en 2017, d'autres seront dans le collimateur. Il en résultera une multiplication des attaques fondées sur l'origine ethnique, le genre, la nationalité et la religion. À partir du moment où l'on cesse de considérer autrui comme un être humain jouissant des mêmes droits que soi-même, on se rapproche du gouffre.

## UN MONDE QUI FERME LES YEUX SUR LES ATROCITÉS

Amnesty International tient à alerter sur le fait que les crises actuelles seront exacerbées en 2017 par l'absence handicapante de volonté politique en matière de droits humains sur une scène internationale chaotique. En effet, la politique de rejet des « autres » se manifeste également à l'échelle internationale, où le multilatéralisme cède la place à un ordre mondial plus agressif et plus conflictuel.

« Les dirigeants mondiaux n'ont pas la volonté politique de faire pression sur les États qui violent les droits humains, ce qui remet en cause un certain nombre de principes fondamentaux, allant du droit d'asile à l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités massives qui sont commises », a déclaré Salil Shetty.

La communauté internationale avait déjà répondu par un silence assourdissant aux innombrables atrocités de 2016 : un flux ininterrompu d'horreurs à Alep, des milliers de personnes tuées par la police dans le cadre de la « guerre contre la drogue » aux Philippines, l'utilisation d'armes chimiques et des centaines de villages incendiés au Darfour... La grande question qui se pose en 2017 est la suivante : jusqu'où ces atrocités vont-elles aller avant que le monde ne se décide à intervenir ?

## QUI POUR DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS ?

Amnesty International appelle les personnes du monde entier à résister à ces initiatives cyniques visant à faire reculer des droits humains garantis de longue date en échange d'une vague promesse de prospérité et de sécurité.

Son rapport souligne que la solidarité mondiale et la mobilisation du grand public seront particulièrement importantes pour défendre celles et ceux qui s'opposent aux autorités et se battent pour les droits humains – que les gouvernements présentent souvent comme des obstacles au développement économique, à la sécurité ou à d'autres priorités.

« Nous ne pouvons pas attendre passivement que les gouvernements défendent les droits humains, nous devons passer à l'action. Face à des responsables politiques qui ont de plus en plus tendance à diaboliser des groupes entiers de population, il a rarement été aussi évident que nous devons tous, partout dans le monde, nous battre pour les valeurs fondamentales que sont la dignité humaine et l'égalité », a déclaré Salil Shetty.

**Chacun d'entre nous doit demander à son gouvernement d'utiliser tous les pouvoirs et toute l'influence dont il dispose pour dénoncer les auteurs d'atteintes aux droits humains. En d'autres périodes sombres de l'histoire, des personnes ont fait la différence en se mobilisant, qu'il s'agisse des défenseurs des droits civils aux États-Unis, des militants anti-apartheid en Afrique du Sud, ou des membres des mouvements de défense des droits des femmes et des personnes LGBTI partout dans le monde. À nous tous de relever le défi aujourd'hui !**



## PREMIER FESTIVAL DES DROITS HUMAINS AU LUXEMBOURG

**E**n marge de la traditionnelle campagne bougies, notre section a lancé le premier Festival des Droits humains au Luxembourg.

L'objectif était simple : mobiliser davantage les citoyens du Grand-duché en faveur des droits humains, car c'est la mobilisation qui permet d'avoir un impact réel sur la vie de personnes dont les droits humains sont bafoués. Durant tout le Festival, le public a pu agir pour 10 personnes aux histoires bien différentes. Leur triste point commun : leurs droits ne sont pas respectés. Condamnés à mort, harcelés, emprisonnés à tort en Iran, en Turquie, au Canada, au Cameroun, en Azerbaïdjan, au Pérou ou encore au Malawi, c'est Eren, les habitants de la Peace River Valley, Ivo, Gyias, Bayram, Annie et d'autres encore qui ont pu compter sur le soutien de plus de 1.000 d'entre vous !

Le Festival comportait une série d'événements diversifiés, allant de la projection-débat sur le photojournalisme à l'exposition d'art de l'artiste chinois Ai Weiwei sur le Knuedler, en passant par la soirée d'improvisation théâtrale, la soirée DJ aux Rotondes ou encore la poignante rencontre avec Leyla et Arif Yunus, éminents défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan.

Un des éléments phare de ce premier Festival des droits humains a été la création du « Amnesty Medienpräis ».



Le lauréat de cette première édition n'est autre que Frédéric Braun, qui a remporté les suffrages du jury grâce à son article *Le mystérieux suicide du «pédé sans vie»*.

Merci à tous ceux qui ont permis à ce premier Festival de voir le jour, ainsi qu'à tous ceux qui se sont mobilisés pour sauver des vies.

## CAMPAGNE BOUGIES 2016

Comme chaque année, AIL a mené sa traditionnelle campagne bougies. Les fonds récoltés grâce à la vente de bougies financent directement nos actions pour promouvoir les droits humains et protéger ceux qui les défendent, au Luxembourg et à travers le monde. Grâce à l'aide de bénévoles vendant des bougies dans leurs réseaux ou sur les stands, grâce aux petits commerces, grâce aux écoles et lycées, c'est plus de 8.615 bougies qui ont pu être vendues (en dehors des ventes en pharmacie). Merci à tous ceux qui ont été là pour nous aider à faire de la campagne bougies un succès !

### LA CAMPAGNE BOUGIES EN CHIFFRES

- 35 pharmacies participantes au Luxembourg
- 110 commandes reçues,
- 97 bénévoles dont 28 issus d'établissements scolaires
- 11 stands de vente
- 19 bénévoles présents sur les stands
- 8.615 bougies vendues (sans compter les ventes en pharmacie)

### DU CÔTÉ DES JEUNES

C'est une tradition, les établissements scolaires ont cette année encore répondu présents dans le cadre de la campagne bougies. Au total, 28 écoles primaires et secondaires ont participé à la vente de bougies et se sont mobilisées en faveur de 10 personnes en danger. Du côté des enseignants, AIL a été sollicitée pour réaliser 17 ateliers et 5 autres projets scolaires lors desquels les jeunes ont collecté 223 cartes de solidarité. Du côté de nos 5 groupes-écoles, les jeunes activistes ont également été très actifs et ont réalisé au total 10 actions, collectant pas moins de 715 signatures de pétitions et lettres aux autorités !

## QUESTION DE DONATEURS

### POURQUOI N'AI-JE PAS REÇU MON ATTESTATION FISCALE?

Vous souhaitez bénéficier de la déduction fiscale de vos dons, mais vous n'avez pas ou plus votre attestation ?

Normalement, nous vous adressons par courrier uniquement, une fois par an, l'attestation fiscale de vos dons de l'année précédente. Ainsi, vous avez dû recevoir en janvier 2017 une attestation pour vos dons 2016. Si vous ne l'avez pas reçue, peut-être votre adresse a-t-elle changé et nous ne le savons pas encore. Pour obtenir un duplicata, vous pouvez nous contacter par téléphone au (+352) 48 16 87 ou sur [e-mail@amnesty.lu](mailto:e-mail@amnesty.lu).

N'oubliez pas que si vous êtes membre d'Amnesty International Luxembourg, votre cotisation (30€ ou 10€ en tarif réduit) n'est pas déductible et n'est donc pas incluse dans l'attestation fiscale.